

Position sur le tutorat

A. Contexte

Alors que de nombreuses études ont démontré ses vertus pédagogiques, la formule du tutorat est pour l'instant peu développée à l'UCL. Des initiatives étudiantes ou académiques existent toutefois¹ et ont pu faire la preuve de leur efficacité.

Mais certaines d'entre elles souffrent du manque d'encadrement à leur projet. Celles-ci ne bénéficient en effet pas toujours d'une formation leur permettant d'exploiter au mieux les outils qu'ils proposent aux étudiants en difficulté.

Cette note vise à encourager le développement du tutorat à l'UCL et à assurer une formation pédagogique et d'accompagnement aux tuteurs des projets bénévoles d'aide à la réussite.

B. Définition et caractéristiques

Le tutorat se définit comme une situation d'accompagnement pédagogique faisant intervenir deux acteurs :

- le **tuteur** : celui qui détient une expertise sans pour autant être un professionnel de l'enseignement.
- le **tutoré** : celui qui bénéficie de cette expertise.

Il suppose la présence de quatre caractéristiques² :

- Un **accompagnement individualisé** (soit individuel, soit en petits groupes ; permettant ainsi un suivi plus personnalisé et adapté aux difficultés rencontrées par l'étudiant).
- Un **apprentissage mutuel** (développement de connaissances et compétences, différentes selon le rôle de l'étudiant).
- Des **acteurs non-professionnels** (le tuteur n'est pas un professionnel de l'enseignement ou de l'accompagnement).
- Un mécanisme **d'identification** (la proximité d'âge, sociale et culturelle, de langage, de parcours scolaire ou encore de difficultés favorisent ce processus).

Cette note vise des séances encadrées par des tuteurs étudiants, plus avancés dans leur parcours universitaire que les tutorés. Ces séances ont pour but de favoriser l'apprentissage méthodologique (maîtriser des outils ou méthodes de travail) ou disciplinaire (acquérir des connaissances ou compétences en lien avec la matière).

Nous en distinguons deux types :

- Le **tutorat "programme"** : visant des séances pratiques dans le programme d'étude (TP, labos, monitorats, etc.) faisant l'objet d'une évaluation.
- Le **tutorat d'aide à la réussite** : visant à offrir aux étudiants des séances facultatives de remédiation ou de prévention.

¹ Citons notamment le KAP Kotangente, **le Projet ADEPT en faculté DRT ou le tutorat en faculté EPL**.

² ROMAINVILLE M. et P. LEPAGE, *Le tutorat en Communauté française de Belgique; Inventaire des pratiques, éléments d'évaluation et recommandations*, Fondation Roi Baudouin, 2009, p.13.

C. Rôle du tuteur

Toutefois, le rôle du tuteur ne se limite pas à la simple transmission de savoir ou de savoir faire. Outre les interventions directement liées à la **maîtrise de la matière et du cours** (révisions, clarifications, réponses aux questions, aide à la préparation aux examens et aux travaux, corrections et feedback sur les évaluations, explications méthodologiques, etc.) ou à la transmission d'**informations générales** (procédures académiques et administratives, découverte de la faculté ou de l'université, etc.), le tuteur développe également des **relations interpersonnelles** plus marquées avec le tuteur (encouragement et soutien moral, aide à la clarification des objectifs, renvoi vers d'autres services d'aide, prise en compte des difficultés rencontrées et recherche de solutions, etc.)³.

D. Avantages et inconvénients

Plusieurs arguments plaident en faveur du développement du tutorat au sein de l'UCL. Nous insistons toutefois sur l'importance de ne pas privilégier le tutorat à d'autres formes d'apprentissage pour des raisons budgétaires. En effet, les aspects pédagogiques et sociaux doivent demeurer les motifs principaux du choix de cette forme d'enseignement.

a. Niveau pédagogique :

1) Arguments en faveur :

- Le principal avantage du tutorat réside dans la notion de **congruence cognitive** développée par Moust.⁴ Celle-ci « dénote la capacité [...] de s'exprimer dans le langage des étudiants, d'utiliser des notions ou concepts qui leur sont familiers, d'expliquer en des termes compréhensibles par eux. »⁵ Cette capacité facilite dès lors l'expression des problèmes rencontrés par le tuteur et leur résolution. Elle suppose une certaine proximité (sociale, culturelle, d'âge, ...) entre le tuteur et l'apprenant (congruence sociale) et un certain niveau d'expertise et de maîtrise des contenus enseignés chez l'étudiant-tuteur.
- La **congruence sociale** vise quant à elle la volonté du tuteur d'être perçu non comme un professeur, mais comme un étudiant, à la recherche de relations personnelles avec les étudiants-novices. Cherchant à se montrer sous un jour bienveillant, il aura tendance à favoriser l'interaction, le dialogue et l'intégration et à apporter un soutien psychologique.⁶
- Le tutorat permet également à l'étudiant suivi de développer sa **confiance en soi** et son **sentiment de compétence**. L'étudiant timide et peu rassuré sur ses capacités fera en effet davantage appel à un de ses pairs plutôt qu'à un enseignant.⁷ Le suivi personnalisé et le sentiment de sécurité propres au tutorat permettent ainsi de créer un cadre plus favorable au ciblage des difficultés. Rassuré, l'étudiant se penchera plus facilement sur ses faiblesses.⁸

³ ROMAINVILLE M. et P. LEPAGE, 2009, p.72; BAUDRIT A., *Le tutorat : Richesses d'une méthode pédagogique*, de Boeck : Bruxelles, 2007, p. 44.

⁴ Cité par BAUDRIT A., *Le tutorat : Richesses d'une méthode pédagogique*, de Boeck : Bruxelles, 2007, p. 23.

⁵ BAUDRIT, 2007, p. 24; BONNICHON G. et MARTINA D., *Tutorat : Méthodologie du travail universitaire*, Vuibert : Paris, 1997, p. 7.

⁶ ROMAINVILLE, 2000, p. 96; BAUDRIT, 2007, pp. 23--25.

⁷ ROMAINVILLE, 2000, p. 96.

⁸ ROMAINVILLE et LEPAGE, 2009, p.67.

- Cette relation se révèle tout autant bénéfique pour l'étudiant tuteur. L'**effet tuteur** renvoie à l'idée que « celui qui enseigne peut apprendre. »⁹ Préparant ses séances, le tuteur revoit non seulement le contenu enseigné, mais effectue en parallèle un travail métacognitif de réflexion sur la façon de transmettre efficacement et de clarifier ce contenu, cette méthodologie. Ce faisant, il acquiert de nouvelles compétences et renforce ses connaissances.¹⁰

2) Arguments en défaveur :

- L'efficacité du tutorat n'est ni garantie, ni absolue.¹¹ En effet, pour le tutorat d'aide à la réussite, les étudiants ne disposant pas d'un niveau de connaissance minimum ne pourront pas systématiquement combler leurs lacunes grâce au tutorat seul.
- Par ailleurs, la qualité des services du tuteur peut varier considérablement. Une matière trop complexe ou mal maîtrisée place le tuteur en situation de surcharge cognitive, rendant difficilement intelligible le propos par le tutoré. Une sélection rigoureuse accompagnée d'une formation pédagogique permet toutefois de limiter cet effet négatif.
- Un autre effet pervers est l'éventuel impact négatif sur l'autonomisation du tutoré. En effet, la prolongation excessive des séances de remédiation peut installer le tutoré dans une attitude passive, une posture d'attente systématique d'aide extérieure. Pour limiter cet effet, il est important de rappeler régulièrement la possibilité d'interrompre le tutorat facultatif et d'en limiter le nombre de séances.¹²

b. Niveau de la démocratisation :

- L'organisation de séances tutorales de remédiation ou de prévention sans contrepartie financière va dans le sens d'une plus grande démocratisation de l'enseignement. Alors que les cours particuliers demeurent la plupart du temps assez coûteux, de telles mesures évitent un accès différencié à l'aide à la réussite.
- Toutefois, ces séances d'aide à la réussite étant facultatives, cela pourrait également creuser les inégalités entre étudiants. En effet, la plupart des étudiants inscrits à ces tutorats ont déjà une certaine idée de leurs lacunes ou difficultés, sont conscients qu'ils doivent y remédier, et plus aptes à progresser. Dès lors, une partie des étudiants en difficulté, ayant paradoxalement plus besoin de cette aide complémentaire, n'en bénéficieront malheureusement pas.

E. Objectifs

L'objectif à long terme de cette note est d'inciter au développement de tutorats ("programme" et d'aide à la réussite) dans les facultés de l'UCL, **encadrés par celles-ci**, pour les activités d'enseignement pour lesquelles ce dispositif est estimé pertinent.

A plus court terme, nous proposons de développer de tels dispositifs en Bac 1 dans un premier temps, puis de les étendre aux années supérieures, **en commençant par les années dites préparatoires à destination des étudiants provenant de hautes écoles**.

En parallèle, nous souhaitons **encourager et encadrer le développement d'initiatives** bénévoles d'aide à la réussite et de leur **assurer l'accès à une formation** pédagogique et d'accompagnement.

⁹ "Learning Through Teaching" GARTNER, KOHLHER & RIESSMAN, 1973, p.20 cité par BAUDRIT, 2007, p. 47.

¹⁰ ROMAINVILLE et LEPAGE, 2009, p.68--69; BAUDRIT, 2007, p. 51.

¹¹ ROMAINVILLE, 2000, p. 97.

¹² ROMAINVILLE et LEPAGE, 2009, p.68.

F. Pistes concrètes

1. **Incitation** au développement des **tutorats** via la sensibilisation et l'information des facultés, par le CEFO d'une part, et par les représentants étudiants au niveau facultaire d'autre part. Toutefois, les initiatives de création de tutorat ne doivent toutefois pas suivre une trajectoire top-down, mais être **réfléchies et concertées à un niveau plus local**.

Les promoteurs des projets de tutorat disposent d'une certaine marge de manœuvre quant à la conception, l'implémentation, la détermination d'objectifs de ces dispositifs, ainsi qu'au regard du choix d'attribuer ou non à l'étudiant tuteur des crédits ECTS ou de fonctionner uniquement sur base volontaire.

Toutefois, au vu de la charge de travail, d'encadrement et de l'importance de la formation des tuteurs "programme", une contrepartie en crédits ECTS semble pertinente. Au contraire, les tutorats d'aide à la réussite, pour lesquels l'encadrement et le suivi des tuteurs est moindre, s'inscrivent dans une logique de bénévolat étudiant (**sans préjudice d'une reconnaissance d'ordre symbolique**). **Dans les deux cas, une reconnaissance officielle, par le biais de la délivrance d'un certificat, doit être encouragée.**

Un accent doit être mis sur l'amélioration de l'information sur les tutorats disponibles.

2. Nécessité de fournir aux tuteurs une formation leur permettant d'acquérir ou de renforcer leurs compétences pédagogiques.¹³ Dans ce sens, nous proposons la création d'un rôle de **coordinateur facultaire/référent tuteurs** en parallèle du suivi assuré par l'assistant ou l'enseignant titulaire du cours. **Ce coordinateur, idéalement, ne doit pas avoir de charge de cours afin d'assurer son objectivité et sa disponibilité.**

Celui-ci s'assurera de l'existence d'un cadre organisant les formations, le suivi, l'évaluation et le feedback des tuteurs. Le coordinateur n'a pas spécifiquement une tâche de conseil pédagogique ou d'accompagnement des tutorés, rôle a priori rempli par des conseillers pédagogiques et les enseignants.

Une place non négligeable est par ailleurs laissée à l'autoformation des tuteurs (certains tuteurs de l'année précédente participant aux séances de formation).

Au niveau de l'université, nous soutenons l'instauration d'un coordinateur du CEFO pour l'aide à la réussite et le tutorat.

En conclusion, l'Assemblée Générale des étudiants de Louvain se positionne en faveur du développement du tutorat à l'UCL, comme activité pratique dans le cadre des programmes et comme outil d'aide à la réussite. Elle souhaite la création d'une fonction de coordinateur local au niveau facultaire, chargé d'établir un cadre facilitant le développement d'initiatives tutorales. Elle encourage l'UCL à encadrer pédagogiquement les tuteurs bénévoles des projets d'aide à la réussite.

¹³ ROMAINVILLE et LEPAGE, 2009, pp.84--86.



Annexe : sondage

Conformément à la note de position sur le tutorat, suite à un travail de la Commission Enseignement sur ce sujet durant le deuxième quadrimestre, et afin de favoriser la mise en place d'initiatives au niveau facultaire, en concertation avec les acteurs académiques (CEFO et Facultés) et les acteurs étudiants (BDE et UBE), la Commission Enseignement propose d'organiser un sondage au sein de toutes les facultés où aucun système de tutorat n'existe.

Pour la mise en œuvre concrète de ce sondage et la définition de ses modalités, le travail aura lieu en Commission Enseignement dès le début de l'année prochaine.